



Lever d'usufruit d'une personne sous tutelle

Par **azam11**, le **21/02/2014** à **18:26**

Bonjour,
mon père veut me donner une partie de mon héritage (terrain avec bâtisse en ruine) qui se trouve actuellement une avance sur partage dont ma grand mère (sous tutelle, mon père le tuteur) est usufruitière. Je voudrais connaître les démarches à faire au prët d'un notaire et du juge des tutelle.
merci

Par **youris**, le **21/02/2014** à **18:34**

bjr,
ce n'est pas encore votre héritage mais c'est un bien qui appartient pour partie à votre père et partie à votre grand mère;
pour faire cette donation, il faudra l'accord du juge des tutelles ce qui, à mon avis, n'est pas du tout certain;
par contre votre père peut vous faire donation de ce qui lui appartient (nue propriété);
cdt

Par **azam11**, le **21/02/2014** à **18:36**

Merci, cela n'est pas gênant pour une demande de prët immobilière